

Durée des études, le compte n'y est pas !

Lundi 25 avril 2016

En juin 2015, après huit ans de travail, les représentants de la profession validaient une nouvelle maquette de formation initiale en kinésithérapie en cinq années dont une première année universitaire commune de formation / orientation / sélection, effectuée le plus souvent en PACES et quatre années en institut de formation.

Pourtant, presque un an après et à quelques mois d'une nouvelle rentrée scolaire, la commission nationale de la certification professionnelle (CNCP) maintient inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) que la formation et le niveau d'études des kinésithérapeutes est de niveau III ; soit le niveau bac.

Interrogé, le ministère de la santé explique que la mise à jour n'est toujours pas effectuée et que la nouvelle certification professionnelle sera de niveau II soit licence (Bac+3).

L'Union s'indigne que le format 1 + 4, soit cinq ans d'études et 300 ECTS (60+240), ne soit reconnu que bac+3 soit licence par l'autorité de tutelle malgré les garanties données pendant les négociations.

En effet, le CNCP n'est pas en cause et se contente d'étudier et de valider les demandes de reconnaissance déposées le plus souvent par les professions, sauf dans le cas des Diplômes d'État, puisque c'est alors le ministère de tutelle qui en fait la demande.

La profession aurait-elle été flouée ? La première année d'études ne servirait donc à rien puisque non valorisable sur le cursus à ce jour.

Les étudiants et leur famille auraient-ils été floués ? Ils seraient obligés de payer une année supplémentaire d'études pour rien.

Quelles sont les raisons de ce refus de reconnaître 5 années d'études et le niveau I qui est pourtant accordé aux STAPS-APA, aux ostéopathes et aux chiropracteurs par la CNCP ?

L'Union ne comprend pas cette injustice, et ne peut s'empêcher de faire le lien avec **l'honteuse proposition du gouvernement** d'offrir une prime de 120 euros aux kinésithérapeutes salariés des structures hospitalières. Le passage d'un niveau III au niveau II du RNCP ne risque pas d'améliorer les choses.

Ce **dumping social** qui paraît guider les décisions du ministère de tutelle permet aujourd'hui à des STAPS APA ou des ostéopathes exclusifs de prendre les places des kinésithérapeutes que ce soit en milieu hospitalier, en EHPAD, en SSR ou même en libéral à un niveau de salaire souvent inférieur.

L'Union dénonce ce scandale. L'Union demande avec fermeté au gouvernement que la réforme des études soit conduite à son terme et que les cinq années d'études puissent permettre la légitime reconnaissance en RNCP I soit bac+5.

Contact :

Stéphane MICHEL – 06 22 16 13 24

Christian BOSS – 06 89 60 10 32